

La CCP est présidée par Marie-Claude PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaire au SG/DRH. CGT-FSU est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

En déclaration préalable, la CFDT souligne l'attention qui doit être portée au déroulement de carrières des contractuels RIN repositionnés dans le cadre de la fusion des régions.

Les nouveaux organigrammes donnent parfois des situations où le pyramidale ne met pas en valeur la réalité des responsabilités

Par ailleurs, des inquiétudes sont formulées au regard de l'ignorance du statut des contractuels RIN dans les services extérieurs.

L'administration présente le bilan de gestion. LA CFDT souligne la qualité du document présenté par la bureau de gestion.

Ce bilan est disponible auprès de l'administration (SG-DRH-MGS3).

Intégrations dans le RIN

Nom	service	date d'intégration	grade d'accueil
BROSSEAU Olivier	SG	29/12/2014	RIN Hors catégorie 7 ^e échelon
DOUILLARD Denis	DREAL Pays de Loire	03/09/2015	RIN 1 ^{ère} catégorie 10 ^e échelon
ELISEE Murielle	DGPR	15/10/2015	RIN 1 ^{ère} catégorie 6 ^e échelon
FAIRON Patrick	DDTM13	01/01/2016	RIN 1 ^{ère} catégorie 6 ^e échelon
FUSSY Fabrice	DGITM	15/10/2015	RIN 1 ^{ère} catégorie 11 ^e échelon
GOETZ Vincent	SG	19/10/2015	RIN 1 ^{ère} catégorie 11 ^e échelon
LAFON MAJA Madgalena	SG	30/12/2014	RIN 1 ^{ère} catégorie 10 ^e échelon
LECERF Claire	DPMA	29/12/2014	RIN 1 ^{ère} catégorie 11 ^e échelon
LE FUR Jean-Marc	DDTM17	01/03/2016	RIN 1 ^{ère} catégorie 10 ^e échelon
MERIDAN Catherine	SG	26/10/2015	RIN 1 ^{ère} catégorie 8 ^e échelon

Promotions de catégorie B en catégorie A au 1^{er} janvier 2017

Pas de dossier présenté.

Promotions en Hors catégorie au 1^{er} janvier 2017

Conditions statutaires

Être agent de la 1^{ère} catégorie, classé au 6^e échelon au moins depuis un an, et justifier d'au moins 6 ans de services publics en catégorie A.

Critères de la CCP

Niveau des fonctions exercées par l'agent :

- un poste de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDT, expert national ou international, etc.), proposé en priorité,
- la qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine),
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans la catégorie A.

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de postes	6	5	8	5	4
Nombre d'agents proposés	12	14	16	12	5
Nombre de postes pourvus	6	5	8	5	4

Sont promus RIN A Hors catégorie :

GREFFIER Florian	CEREMA Dter Ouest
LELESCU Niculina	DGALN
LESECQ Guillaume	DRIEA
THEVENARD Daniel	Ministère de la Défense

Promotions en catégorie exceptionnelle au 1^{er} janvier 2017

Conditions statutaires

Être agent hors catégorie, justifiant d'au moins 12 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7^e échelon.

Critères de la CCP

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Équipement, expert national ou international, etc.),
- depuis 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue ;
- les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2,
- l'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé,
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans les fonctions de 2^e niveau.

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de postes	8	5	4	4	3
Nombre d'agents proposés	16	7	3	8	5
Nombres de postes pourvus	8	5	0	4	3

Sont promus RIN A catégorie exceptionnelle :

CLOUET DE CREPY Maud CGEDD
GRESSELIN Frédéric DREAL Normandie
GREGOIRE Patrice CGDD

Promotions à l'échelon spécial (5^e échelon de la catégorie exceptionnelle) au 1^{er} janvier 2017

Conditions statutaires

Être agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 15 ans d'ancienneté en catégorie A et avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4^e échelon de cette catégorie.

Critères de la CCP

- avoir occupé au moins deux postes de 2^e niveau,
- occuper des fonctions de 2^e niveau en dernier poste.

Le parcours en A+ sera pris en compte, ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Années	2014	2015	2016	2017
Nombre d'agents proposés	6	4	2	6
Nombre de postes	1	2	3	1

Est promue RIN A Échelon spécial :

NIRASCOU-CHIGOT Françoise CGDD

Inscription sur la liste A+ (soit à la date de changement d'affectation, soit au 1^{er} janvier 2017 suivant les cas)

7 agents sont proposés sur la liste A+, 5 personnes sont retenues.

GOETZ Vincent SG
LAPORTE Valérie DREAL Nouvelle Aquitaine
DEROCHE Vincent DRIEA au titre de la mobilité
MARGONTIER Sophie CGDD au titre de la mobilité
BABILLOT Pascale DREAL PACA au titre de la mobilité

Prochaine CCP: mutations en 2017

**Sachez que vos élus sont plus efficaces
lorsqu'ils disposent d'éléments avant la CCP**

Rémy BLANES DGALN 01 40 81 25 01 remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr
Odile LASNIER DREAL Nouvelle Aquitaine. 05 56 24 84 79 odile.lasnier@developpement-durable.gouv.fr
Jocelyne BLASER DREAL Occitanie 05 61 58 55 43 jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr
Eric GANCARZ CGEDD 01 40 61 79 23 eric.gancarz@developpement-durable.gouv.fr